



*Communiqué de presse
Paris, le 25 février 2016*

L'État est mobilisé pour apporter toutes les garanties aux locataires et salariés de l'OPIEVOY

La loi ALUR a prévu que l'OPIEVOY, bailleur social interdépartemental doit être rattaché à la région ou dissous au 31 Décembre 2016. Le conseil régional d'Île-de-France vient de confirmer, par une délibération, qu'il ne souhaite pas son rattachement. En tant que préfet aménageur, soucieux de faire avancer les dossiers dans le sens de l'intérêt général, Jean-François Carencio tient à assurer que « *l'État est mobilisé pour apporter toutes les garanties aux locataires et aux salariés de l'OPIEVOY* ».

Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a anticipé cette décision en travaillant étroitement avec les préfets et les présidents des conseils départementaux des départements concernés (Yvelines, Val-d'Oise, Essonne). Il confirme aujourd'hui que l'État est mobilisé aux côtés des 180 000 locataires et des 1 000 salariés de l'Office, pour faire en sorte que la reprise du patrimoine de l'Office se déroule dans les meilleures conditions de poursuite et de développement de l'activité.

L'objectif de Jean-François Carencio est de garantir l'emploi aux collaborateurs, et la qualité de service à tous les locataires. Pierre Bédier, président de l'OPIEVOY, est en relation constante avec le préfet sur ce sujet.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>